

Le Courgisien

MOT DU MAIRE

BUDGET 2024

TRAVAUX ET
AMENAGEMENTS

FETES ET
CEREMONIES

BRÈVES
SUPPLÉMENTAIRES
ET ETAT CIVIL

INFOS PRATIQUES



Journal de Courgis
Edition 2024

MOT DU MAIRE



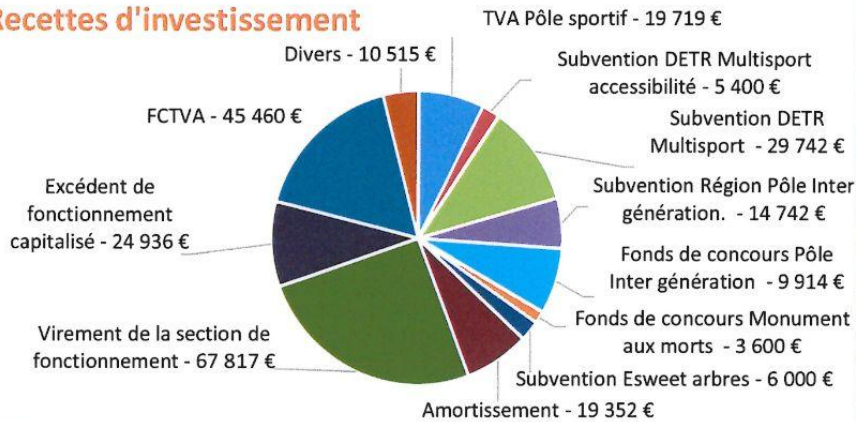
Chers habitants de Courgis,

En ce début d'année 2025, c'est avec un grand plaisir et un profond sentiment de gratitude que je vous adresse mes vœux les plus sincères. Que cette nouvelle année soit porteuse de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches. L'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations qui ont contribué à améliorer notre cadre de vie et renforcer le lien social dans notre village. Tout d'abord, nous avons poursuivi notre engagement en matière de respect de l'environnement avec diverses plantations d'arbres et de haies, visant à embellir notre village tout en contribuant à la préservation de la nature. La construction de notre city-stade en fin d'année, permet à nos jeunes de se retrouver dans un espace moderne et dynamique pour pratiquer diverses activités sportives. L'éclairage public a été rétabli avec la création de deux nouveaux points lumineux, situés place de l'Église et rue du Pressoir. Ces travaux ont été réalisés par le SDEY. Cette amélioration contribue à renforcer la sécurité et le confort des habitants et des visiteurs de ces zones. Par ailleurs, la restauration du monument aux morts a été finalisée, redonnant à ce lieu de mémoire toute sa dignité et sa symbolique. L'entretien de nos chemins communaux a également été un chantier prioritaire, afin de garantir leur accessibilité et la sécurité pour tous. C'est un travail de longue haleine et très éphémère car tous ces travaux sont souvent malmenés par les aléas climatiques. Les Courgisien(ne)s prennent soin de leur patrimoine, cette année a été marquée par de nombreuses demandes de travaux et d'amélioration des bâtiments privés. Je vous en remercie.

Pour 2025, nous continuons par la mise en accessibilité de la mairie, afin d'offrir un accueil plus adapté à tous, notamment aux personnes en situation de handicap. Nous travaillons également sur la rénovation de notre salle des fêtes, un lieu essentiel à la vie associative et culturelle de notre village. De plus, l'entretien et l'isolation des combles de la mairie font partie des travaux qui seront réalisés pour maintenir nos bâtiments communaux en bon état. Concernant notre cimetière, nous terminons la procédure de reprise des tombes abandonnées, avec l'entreprise Ad Vitam, un projet qui nous permettra de valoriser cet espace tout en respectant la mémoire des défunts. J'en profite pour vous rappeler qu'il est impératif de faire une demande en mairie pour toute inhumation même au jardin du souvenir. Nous travaillons également sur un projet pour changer la fonction des salles de classe de notre ancienne école, afin de mieux répondre aux besoins actuels, organiser les séances du conseil municipal, recevoir les associations. La sécurité de notre village est en cours d'amélioration avec plusieurs mesures destinées à garantir la tranquillité et la sûreté de chacun. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations qui œuvrent sans relâche pour animer notre village et créer des liens forts entre les habitants. Un grand merci aussi à mes collègues élus, dont l'engagement et le dévouement sont essentiels à la réalisation de nos projets. Enfin, je remercie le personnel municipal pour son travail quotidien qui permet de faire fonctionner notre commune de manière efficace et agréable. Ensemble, nous avons réalisé beaucoup de choses, et je suis convaincue que 2025 sera une nouvelle année riche en projets et en réussites collectives.

BUDGET 2024

Recettes d'investissement

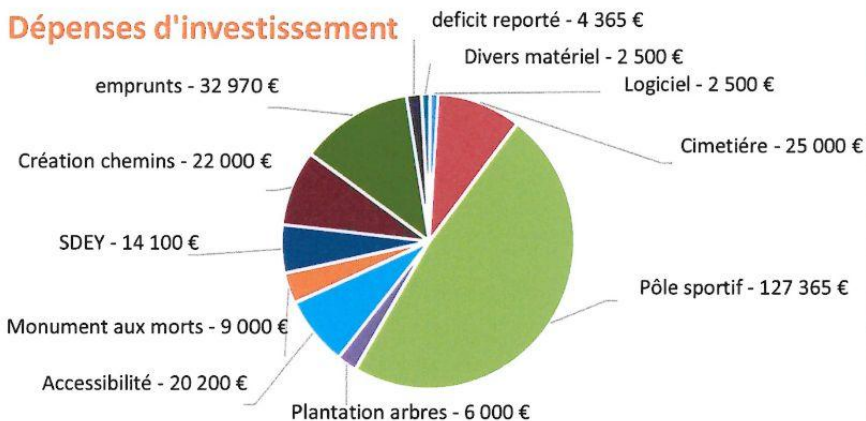


Les dépenses et les recettes d'investissement ont représenté un total de **266 635 €**

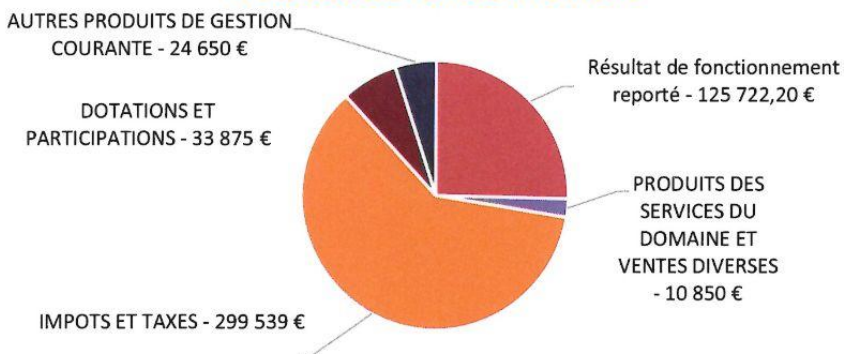
Les dépenses concernent en grande partie le Pôle Sportif, financées à hauteur de **60 %** par des subventions de L'ETAT, la Région et le Fonds de concours de la 3CVT.

Mais aussi l'éclairage public, la plantation d'arbres, la restauration du monument aux morts.

Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



La section de fonctionnement représente en recettes comme en dépenses un total de **495 139 €**

Les recettes proviennent en partie des taxes directes locales.

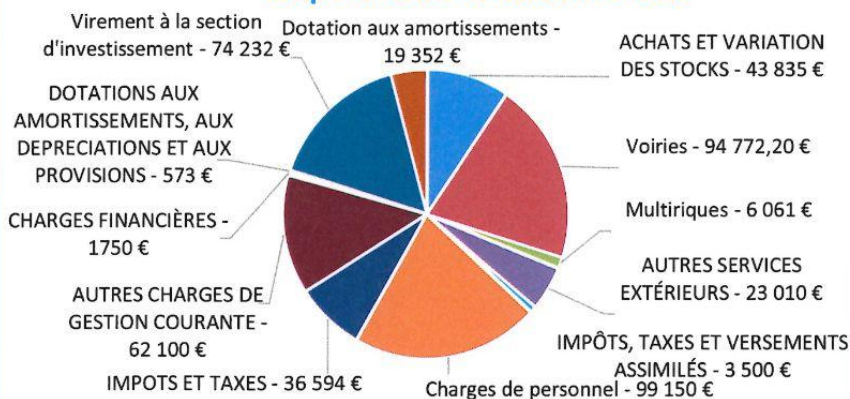
Les taux votés en 2024 étaient de 38.55% pour les taxes foncières bâties et 28.20% pour les taxes foncières non bâties.

Ces taux n'ont pas changé depuis de nombreuses années, (vos impôts) ce qui représente un total de recette de **214 544€**. Compte tenu des allocations compensatrices qui sont versées à la commune à hauteur de **26125 €**.

Le total à percevoir est de **240 669 €**.

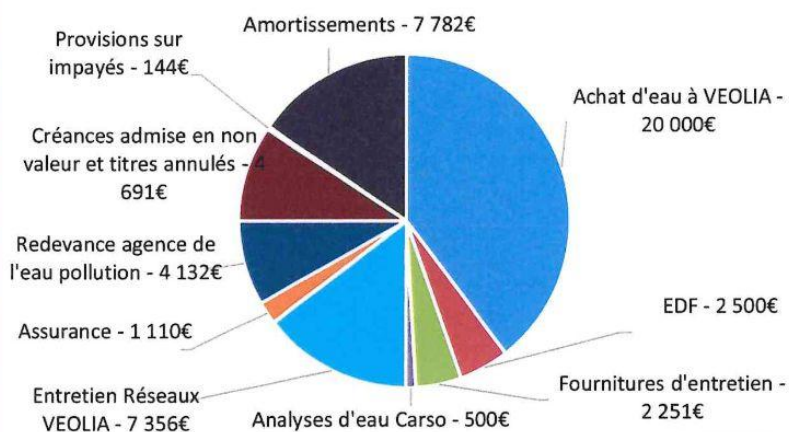
A laquelle s'ajoutent les attributions de compensation de la Communauté de Commune de **84 995 €**. Le budget 2024 de la commune a été voté pour un montant de **761 774 €**

Dépenses de fonctionnement

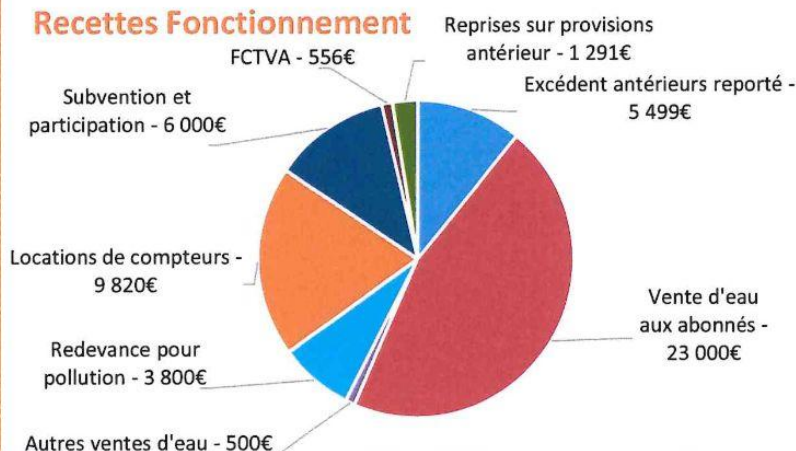


BUDGET EAU

Dépenses Fonctionnement



Recettes Fonctionnement



Mémo Pratique
Mes contacts
à la Régie du SDDEA

L'équipe de la relation aux usagers est à votre disposition

Par mail

relation.usager@sddea.fr

Par téléphone

8h00-17h30 sauf vendredi 17h00

J'appelle le 03 25 83 27 10

Par courrier

Régie du SDDEA

Relation aux usagers

Cité Administrative des Vassaules

22 rue Grégoire Pierre Herluison

CS 23076

10012 TROYES cedex

Sur place à la Cité Administrative des Vassaules

Horaires d'ouverture au public

8h00-12h00 et 14h00-17h30 sauf vendredi 17h00

Pour plus d'information

www.sddea.fr

Renseignement pour le paiement

Paierie Départementale de l'Aube

143 Av Pierre Brossolette

BP 196

10026 TROYES cedex

t010090@dgfip.finances.gouv.fr

Du lundi au vendredi

8h30-12h30

Dépannage urgent 24h/24 – 7j/7

03 25 79 00 00

Budget de fonctionnement : **50 466 €** (dépenses = recettes, conformément à la règle d'équilibre budgétaire).

Budget d'investissement : **48 894 €**, destiné à des projets ou des travaux structurants pour la gestion de l'eau.

Un débitmètre a été installé pour **5277 €**

Particularité : **2024** marque la dernière année où la commune gère ce budget.

À partir de 2025, la compétence eau sera transférée au SDDEA (Syndicat des Eaux de l'Aube), qui prendra en charge la gestion de cette compétence.

Vous recevrez donc deux factures une pour l'assainissement par la 3CVT et l'autre pour l'eau par le SDDEA

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

L'année 2024 a été marquée par de nombreux travaux et aménagements réalisés dans la commune afin d'améliorer le cadre de vie et préparer l'avenir. Voici un récapitulatif des principales interventions.

Travaux techniques :

Une nouvelle grille d'évacuation a été installée dans la descente du bassin.

Le rotor de l'épaveuse a été réparé : l'entreprise EURL FBE est intervenue du 4 au 16 avril, totalisant 60 heures de travail pour un montant de **4 824 €**.

Un débitmètre a été mis en place par Veolia en juillet pour surveiller les départs d'eau vers les compteurs et signaler éventuellement des fuites.

Entretien des espaces publics : Elagage et nettoyage

Le saule situé à la Fontaine aux Pots a été élagué.

Le moulin a fait l'objet d'un nettoyage complet.

Le Monument aux morts a été restauré

Modernisation de l'éclairage public :

Les luminaires de la salle des fêtes ont été remplacés par des équipements LED, plus économiques et écologiques.

L'église a bénéficié de nouvelles appliques LED dans la sacristie et d'ampoules LED dans la nef, améliorant ainsi son éclairage.

Un lampadaire a été posé à proximité de l'église et une lanterne installée rue du Pressoir.

Travaux sur voirie :

La déviation a été endommagée par les fortes chaleurs de l'été. L'entreprise Colas est intervenue le 6 août pour réaliser une application temporaire de lait de chaux permettant de stopper la dégradation et de maintenir la circulation. Des travaux plus importants seront prévus ultérieurement.





Aménagements environnementaux :

Les pépinières MILLON à CHEU ont effectué la plantation de 593 haies et 20 arbres. Ces essences diversifiées (aubépines, Troènes, Noisetiers, Cornouillers Sanguin, Eglantiers, Cornouillers Male, Fusains, Prunelliers, Cerisiers de sainte Lucie, Erables Champêtre, Cormiers, Alisiers Torminal, Chênes Pubescent, Poiriers Sauvage et Tilleuls à grande feuilles) contribuent à la filtration des eaux, la lutte contre l'érosion et le ruissellement, tout en offrant de l'ombre et favorisant la biodiversité.

Nouvel aménagement :

Un city-stade a été installé près du cimetière, offrant un nouvel espace de loisirs pour les habitants.



Entretien de chemins :

Chaque année, les chemins subissent leur lot de dégradations et chaque année, un budget conséquent leur est alloué. Les réparations sont à chaque fois de courtes durées et mise à mal par les aléas climatiques ainsi que les usagers. Ces travaux pèsent fortement dans le budget de la commune car ceux-ci ne bénéficient d'aucune subvention. Le montant des interventions pour cette année s'élève à **65 000 €**.



Gestion de l'eau :

Un débitmètre a été installé par Véolia au mois de juillet, il a pour but de contrôler le départ de l'eau vers les compteurs et de nous avertir en cas de fuite d'eau sur le village.

2024 marque la dernière année où la commune gère directement la compétence eau. Dès 2025, cette responsabilité sera transférée au SDDEA (Syndicat des Eaux de l'Aube), qui assurera la gestion de l'eau pour les habitants.

Un grand MERCI :

Nous tenons à exprimer nos remerciements à chacun d'entre vous pour votre précieuse aide lors des journées de nettoyage et pour votre soutien à Stéphane dans ses diverses tâches. Votre engagement et votre esprit de solidarité ont grandement contribué à améliorer notre village et à préserver notre environnement.



FETES ET CEREMONIES



Vœux du maire avec Galette (12 janvier)

La Saint Vincent (20 janvier) parrainée par Adeline Delagneau, a débuté avec un vin chaud partagé entre villageois avant la cérémonie religieuse, qui s'est tenue dans notre église.

À la fin de la messe, le bouquet a été porté jusqu'à l'ancienne école, où un vin d'honneur a été servi. Les festivités se sont poursuivies avec un repas convivial, préparé par La Farandole Gourmande et accompagné de vins partagés et tirés du sac.

La journée s'est achevée en beauté autour d'une soupe à l'oignon chez le président Stéphane Grossot.

Le bal masqué (24 février) a rassemblé pour la deuxième année consécutive de nombreux participants déguisés, des clowns aux dames de la cour en passant par des costumes japonais. Organisé par Courgis Animations, cet événement festif a animé la salle des fêtes avec des rythmes endiablés.



Le 16 mars a marqué un moment spécial : **les 100 ans de Jacqueline Aubron**, centenaire et figure emblématique du village, ont été célébrés. Une reconnaissance bien méritée pour une habitante qui incarne la longévité et l'attachement à Courgis.

Le loto de printemps (23 mars), organisé par Courgis Animations, a été l'occasion pour les participants de remporter divers lots dans une ambiance chaleureuse et conviviale à la salle des fêtes.

Le 20 avril, la tradition du **repas des aînés** a été relancée. Les habitants âgés de 65 ans ou plus ont été invités à partager un délicieux repas préparé par le traiteur Stéphane Camus. Une animation musicale a agrémenté cette journée placée sous le signe de la convivialité et des retrouvailles

.En juin, **la fête du relevage** (22 juin) a réuni les villageois autour d'un barbecue animé par l'association Saint Vincent, avec une ambiance musicale assurée par le groupe "BlindTest".



Toujours en juin, Courgis a été le théâtre de **grands événements sportifs**, accueillant l'arrivée de la course cycliste du championnat régional UFOLEP le 16 juin, suivie d'une compétition nationale les 5, 6 et 7 juillet, qui a temporairement perturbé la circulation dans le village.



Le 14 juillet, la mairie a perpétué la tradition avec un vin d'honneur suivi d'un repas tiré du sac, où chacun a pu apprécier les spécialités culinaires de ses voisins. La soirée a été animée par des musiciens, accompagnant les porteurs de lampions dans les rues, ajoutant une touche festive à cette journée nationale.



En novembre, le passage du certificat d'études a permis de revivre, de manière ludique, une tradition scolaire. Animé par l'ancien instituteur Joël Fouchères, cet événement a vu chaque participant repartir avec son diplôme. Une participation de 10 € par personne a été intégralement reversée au Téléthon. Un goûter a clôturé cet après-midi convivial.

Comme chaque année, Courgis a honoré les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre avec des moments de commémoration solennels, suivis d'un vin d'honneur à la salle des fêtes, où les habitants ont pu se retrouver dans une ambiance conviviale.

Pour finir l'année, le repas de l'association Loisirs et Amitié le 14 décembre a rassemblé les convives autour d'un menu élaboré par le chef du restaurant L'Érable à Monéteau. L'animation musicale, menée par Victoria sur le thème "Le siècle en chantant", a ajouté une touche festive à ce moment de partage et de célébration. Le 22 décembre, petits et grands se sont réunis pour le goûter de Noël offert par la commune, constitué de gaufres et de chocolat. Un vin chaud préparé par Catherine Dupré a fait plaisir aux adultes



BRÈVES SUPPLÉMENTAIRES



INCIVILITÉS :

La commune fait une nouvelle fois face à des actes d'incivilité qui pénalisent le cadre de vie et la sécurité des habitants. Ces derniers mois, plusieurs incidents ont été constatés et suscitent l'indignation.

- Vol au Point I : Dans la nuit du 7 juillet, une table a été volée au Point I. Ce n'est malheureusement pas la première fois que ce lieu subi ce type de préjudice, rendant difficile son aménagement pour le bien des citoyens et des visiteurs.
- Disparition de panneaux de signalisation : Le week-end du 18 août, un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h a disparu. Ce vol n'est pas un cas isolé, car un autre panneau, situé sur la déviation, avait également été enlevé précédemment. Ces actes compromettent la sécurité routière, en particulier dans des zones sensibles.
- Dégradations sur la route de Montallery : La route de Montallery a été une nouvelle fois détériorée par un matériel agricole. Ces dommages répétés impactent les infrastructures de la commune et génèrent des coûts de réparation importants.

Un appel au civisme : Ces incidents, bien que différents dans leur nature, traduisent un manque de respect envers les biens publics et la communauté. La municipalité invite chacun à faire preuve de civisme et rappelle que ces comportements sont passibles de sanctions. Par ailleurs, des mesures préventives et dissuasives sont à l'étude pour éviter que de tels actes ne se reproduisent.

Si vous êtes témoin d'une incivilité ou si vous avez des informations concernant ces incidents, merci de les signaler à la mairie. La collaboration de tous est essentielle pour préserver notre cadre de vie.



CIMETIÈRE :

Pour toute inhumation, même pour le jardin du souvenir, il est impératif d'effectuer une demande au préalable en mairie. La réglementation l'impose.

Les nuisances causées par les chiens : un enjeu pour la vie en collectivité

Les chiens, compagnons fidèles et adorés par de nombreuses familles, peuvent parfois être à l'origine de nuisances qui perturbent la tranquillité et l'harmonie des espaces publics. Deux problèmes récurrents sont souvent dénoncés par les riverains et les municipalités :

- Les aboiements intempestifs : Les chiens qui aboient de manière répétée peuvent devenir une véritable gêne pour le voisinage. Sur les conseils de la gendarmerie, les propriétaires ayant été informés par leurs voisins et n'ayant pris aucune mesure pour remédier à cette situation s'exposent à une verbalisation.

- Les déjections canines non ramassées, **un problème d'hygiène publique et un manque de civisme** : Certains propriétaires ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.

Arbres et haies

Plantations (haies, arbres, arbustes)

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

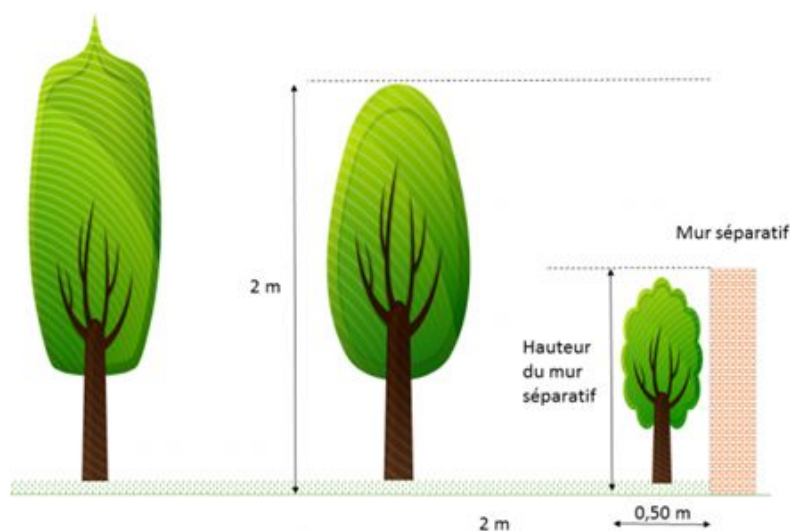
La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

Il doit adresser au voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Si les plantations, qui ne respectent pas les distances légales, sont plantées depuis au moins 30 ans, alors seule une démarche amiable (recherche d'un accord) peut être envisagée auprès du voisin.



RAPPEL pour le bien vivre ensemble :

Horaires arrêté Préfectoral :

Du lundi au vendredi : 08h30 -12h / 14h30 -19h30

- Samedis : 09h – 12h / 15h - 19h

Dimanches et jours Fériés : 10h – 12h / 16h - 18h



**BRUITS
de voisinage**

**Tous responsables
Tous concernés**

Entre Voisins soyons malins !

ETAT CIVIL

Naissances :

- 25/05/2024 est née Ava, Sienna CHIROL VARRIN, fille de Grégory CHIROL et de Shirley VARRIN.
- 09/10/2024 est né Tymaël, Thierry, Gérard, Josèphe, Daniel CURIE, fils de Ophélie CURIE.

Décès :

- 12/03/2024 est décédée, Jacqueline RACE née DELINOTTE
- 30/04/2024 est décédé, André NOESMEN
- 18/05/2024 est décédé, Robert DUFOUR
- 02/07/2024 est décédé, Noël DEVILLIERS
- 06/08/2024 est décédé, Michel DUCHEMIN
- 19/11/2024 est décédé, Robert CHAUVIN
- 23/12/2024 est décédé, Gérard VITEL

- Mairie

Lundi	Fermeture au public
Mardi	8h30 - 11h30
Mercredi	Fermeture au public
Jeudi	8h30 - 11h30
Vendredi	8h30 - 12h / 12h30 - 15h30
Samedi / Dimanche	Fermé



03 86 41 45 49



mairie-courgis@wanadoo.fr

- Déchèterie

	Chablis	Maligny
Lundi-Mardi	13h30 - 17h00	08h30 - 12h00
Mercredi-Jeudi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Vendredi-Samedi	08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00	
Dimanche et jours fériés	Fermé	

Bus scolaires :

- Ecoles de Chablis : Départ à 8h20 / Retour à 16h55
- Collège de Chablis : Départ à 7h45 / Retour à 16h48
- Lycée de Tonnerre : Départ à 6h59 / Retour à 17h50

Location de la salle des fêtes :

Pour la location de la salle des fêtes, contacter Marie-Sylvie GROSSOT au 06.12.26.00.35

Rédaction du journal :

Si vous aussi, vous souhaitez faire publier un article lors de nos prochaines éditions, n'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail : journal.courgis@gmail.com